

# Réunion du 17 DECEMBRE 2014



**Membre fondateur**

1



ISOLONS  
LA TERRE  
CONTRE  
LE CO<sub>2</sub>.

Nom	présent	absent
Bruno Lacroix	x	
S. Charbonnier	X	
A.Birault	x	
N. Brousse		X
E.Stievenard		X
M. Lechantre		X
L.Joret	X	
N.Guaianna	x	
O.Servant	x	
K.Wakrim		X
N.Grard		x
C.Juilliard	x	
M.Ollivier	Sébastien Raynal	x
J.Courtois	x	
R.Nicolle		X
L.Bresse		X
C.De Saint-Germain	X	



# Ordre du jour

---

- **Point financier à date et prévision 2015**
- **Restitution étude tribu énergie RT existant**
- **Rapport étude tribu énergie existant présentation**
- **Information a date sur LTE, loi des finances, Eco- PTZ, CEE**
- **RT 2012 à point à date sur projet d'arrêté position Isolons la terre**
- **Passeport rénovation SHIFT point évolution sur la mise en place de pilotes**



# Préparation de l'enjeu RT existant

---

**Tribu énergie a été missionné par isolons pour faire un dossier complet et structuré sur le sujet :**

**Objectif : contribuer à apporter des éléments au GT 500 000 et débat lors de la LTE. Refonte de la RT existant, convergence de THBCE 2012 et THCex et procédures + outils afférents**



# -Proposition d'évolution de la RTex globale

---

## Champs d'application

- -Supprimer le seuil de 1000m<sup>2</sup> conformément à la DPEB 2010 en l'abaissant à 50m<sup>2</sup>
- -Adapter la méthode THCE-ex aux bâtiments d'avant 1948 en capitalisant les travaux réalisés dans les différents projets (BATAN ; hygropa ; ....)
- -Modifier l'exigence sur le coût de travaux de rénovation thermique : proposition à voir

## Méthode de calcul

- Adapter le moteur de calcul THBCE2012 pour utilisation dans le cadre de la RTex globale :Données spécifiques liées à l'existant (rendement de chaudières ; débits de ventilation ; ....) Données spécifiques liées aux bâtiments anciens

## Exigences

- Harmoniser les exigences avec celles de la RT2012, via des valeurs absolues :
- $BBio \leq Bbiomax$  au lieu de  $Ubat \leq Ubatmax$
- $Cep \leq Cepmax$  au lieu de  $C < Cref$
- En tertiaire, si l'exigence  $C_{initial} -30\%$  est maintenue, l'adapter selon les niveaux initiaux pour ne pas bloquer des rénovations de bâtiments récents.
- Ex :  $X(\%) = 0,0583 \times Cep_{initial} - 1,67$



# Point financier au 19 septembre 2014

---

**Trésorerie au 18 décembre 2014 : 22 704,56 €**

**Trésorerie en décaissement : 13 902,00€ TTC**

**Cotisations 2015 perçues au 18 décembre : 2 x 5000€**

**Appel à cotisation pour 2015: 5000€ par société soit un budget de 85 000€**

**Reste 10 cotisations 2015 en attente**

## **Dépenses prévisionnelles 2015**

- **Participation de 1000 €ttc à la lettre ouverte des ONG parue la veille du sommet énergie climat → OK**
- **Budget cfee 2015 à participation à hauteur de 15k€ttC comme en 2014 → OK**
- **Effinergie passeport rénovation expérimentation 10k€ ttc ?? + action groupée 7200€ttC pour marque → SC +OS → début janvier**
- **Maintenance site et hébergement → 6000 € TTC**
- **Comptable → 3600€ TTC**
  
- **Total= 42800€ TTC**



# Information LTE: Sénat

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES Rapporteur I.Poniatowski pour le titre I , II ,III**

**Commission développement durable Rapporteur C.Nègre**

***Auditions avant 22 décembre***

- **M. Laurent Michel**, directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- **M. Bernard Bigot**, administrateur général du CEA et énergies alternatives
- **M. Jean Gaubert**, médiateur national de l'énergie
- **Mme Marylise Léon**, secrétaire nationale CFDT,
- **M. Jacky Chorin**, Force Ouvrière – Membre du Conseil économique, social et environnemental ;
- **M. Alexandre Grillat**, secrétaire national « Développement durable, logement, RSE et énergie »
- **Claire Cailletaud**, responsable de la politique énergétique et industrielle FNME-CGT
- **Table ronde, organisations non gouvernementales et AIMCC**
- **M. Jean-Louis Bal**, président du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)
- **MM. Jean-Yves Le Déaut et Marcel Deneux** : le besoin d'une thérapie de choc » OPECST
- **M. Jacques Chanut**, président de la FFB
- **M. Nicolas Mouchnino**, Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir
- **Mme Sandra Lagumina**, directeur général GrDF, **de M. Dominique Maillard**, président du directoire de RTE et de **M. Philippe Monloubou**, président du directoire ERDF
- **Table ronde, représentants de syndicats patronaux**
- **M. Gérard Mestrallet**, président directeur général de GDF-Suez
- **M. Pierre-Franck Chevet**, président ASN, et de M. Jacques Repussard, directeur général IRSN



# LTE Sénat: information à date –examen prévu 9 février-

- L'ARF a été auditionnée , elle a soutenu le titre bâtiment tel quel
- L. Poniatowski semble axé sur le titre réseaux et territoires , peu enclin à intervenir sur le titre II bâtiment
- AIMCC auditionnée le 9 décembre
- Effinergie sera auditionné en janvier
- ONG ( FNE,RAC,CLER, OXFAM) auditionnées le 9 décembre 20 sénateurs > 2 heures d'échanges:
  - L. Poniatowski: le temps de débats sera plus long qu'à l'assemblée. intéressé par l'ouverture à l'investissement citoyen dans les EnR (y compris en dette), l'élargissement de la zone d'information autour des centrales nucléaires, les boucles locales pour les réseaux. **Contre** : plus grande séparation entre EDF et ErDF séparation dans les contrats (activités fourniture et service. Souhait: avoir davantage de précisions sur les financements français au charbon
  - D. Dubois manque de transparence. Comment compenser si on baisse la part du nucléaire ? A quel coût ? Quels effets sur les GES ? Préoccupé par les transports. Rénovation: question des moyens pour rénover 500 000 8 logts/an, il faut 15 Md€/an .Intéressé par les EnR en milieu rural.
  - R. Courteau: mobiliser la population sans la contraindre. s'interroge sur les chances d'atteindre l'objectif 2020 de 23% d'EnR. réalisme de l'objectif de 32% pour 2030?.Pour 50% nucléaire, il évoque la hausse des renouvelables et l'efficacité énergétique. Mais demande à quelles conditions. Préoccupé par l'acidification des océans, l'impact en mer Méditerranée.
  - B. Sido Évoque principalement l'Allemagne, l'intermittence, les coûts élevés...
  - M. Bourquin: mobiliser la société civile, les ONG place fondamentale. Soutient la fiscalité CO2 Il évoque les potentiels d'emplois, tout en étant vigilant sur les travailleurs détachés.
  - D. Gremillet Pose la question du retour sur investissement sur les travaux de rénovation. Septique sur le PV
  - F. Montaugé: gestion des risques pour les investisseurs dans les projets EnR. Pb de la fixation des prix (évoque le pb passé sur les tarifs d'achat PV). Il faut une visibilité. Ok pour participation des zones rurales à la production d'EnR
  - G. Bailly Les projets EnR sont très difficiles à implanter.



## Audition par la commission des Affaires économiques de Jean-Yves le Déaut et Marcel Deneux : le besoin d'une thérapie de choc ».

L'audition portait uniquement sur la présentation du rapport OPECST

Le sujet de l'attribution des aides financières pour les travaux de rénovation était au cœur des débats : J.Y Le Déaut a rappelé que selon lui : « *Il ne suffit pas de distribuer des aides pour changer les choses : il faut que celles-ci soient octroyées en fonction de la performance réelle et non de la performance théorique.* »

M. Deneux considère que les aides publiques constituent un frein à l'innovation : « *Le deuxième domaine pouvant produire des freins réglementaires à l'innovation est celui des aides publiques.* ». souhaite que les aides « *soient affectées aux projets de rénovation, et non plus aux produits.* ». De plus, « *l'accès aux aides serait conditionné par l'élaboration d'un plan de rénovation* » conçu avec un conseiller certifié assurant une fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le premier frein: les procédures complexes qui régulent l'insertion sur le marché et le troisième étant les règles de construction en général « *Les produits innovants sont donc naturellement désavantagés par rapport aux produits mûrs. De plus, les industriels fabriquant des produits mûrs font tout, nous l'avons constaté, pour conserver leurs aides et empêcher les nouveaux venus d'en obtenir.* »

« *Notre rapport s'ouvre sur deux affaires qui ont provoqué l'indignation de plusieurs de nos collègues, députés ou sénateurs : l'affaire de la ouate de cellulose [...] et l'affaire des couches minces d'isolants.* » (JY Le Déaut) « *Quant à l'affaire des couches minces, elle résulte de la revendication d'une entreprise de l'Aude concernant une performance de son produit, justifiée par sa facilité de mise en oeuvre.* ». Le député a donc rappelé le conflit qui oppose Actis et le CSTB : « *Le conflit entre le CSTB et l'entreprise en question porte depuis une dizaine d'années sur la valeur qu'on peut accorder à une mesure in situ* »

Sur le CSTB, JY Le Déaut a rappelé ses préconisations à son sujet :

- Séparation du CSTB en 2 entités distinctes : l'une en charge de l'évolution technique, l'autre en charge de la recherche et du contrôle.
- un contrôle parlementaire du CSTB. (Cette mesure a d'ailleurs été obtenue dans le cadre de la première lecture à l'Assemblée nationale.)
- <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20141208/eco.html#toc10>



## Audition du Conseil économique social et environnemental (CESE) au Sénat 5 novembre

---

- Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE, Jean JOUZEL et Laurence HÉZARD, rapporteurs de l'avis du Conseil sur le texte.
- les moyens financiers constituent un « *angle mort* » et a jugé
- Fixation indispensable d'un prix du carbone à un niveau suffisamment incitatif pour faire changer les comportements.
- Certains points ont fait l'objet de dissensus au CESE
  - ▶ – réduction de la consommation énergétique finale et de la part du nucléaire dans le mix énergétique, pour l'essentiel.
- **Principales recommandations du CESE:**
  - ▶ mobiliser et former l'ensemble des acteurs à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
  - ▶ l'accompagnement financier de l'objectif très ambitieux de rénovation du bâti ancien, e
  - ▶ simplifier au maximum la gouvernance de la politique énergétique.
  - ▶ faire œuvre de pédagogie et de s'appuyer sur les initiatives locales, souvent remarquables.
- **Au-delà de l'aide immédiate au paiement des factures, soutenir financièrement la rénovation thermique des logements des familles les plus fragiles.**

Les présidents des 2 commissions ont souhaité pouvoir entendre à nouveau le CESE à l'issue du cycle d'auditions



# Eco-PTZ à compter de 1<sup>o</sup> janvier 2015

- **Parution de 2 décrets pour l'Eco-PtZ à compter du 1<sup>o</sup> janvier: 1 décret pour les propriétaires et banques, 1 décret pour les entreprise et banques précisant le périmètre couvert ....**
- **Deux arrêtés d'application fixant les modalités pratiques niveaux exigences, travaux couverts pour France européenne et outre mer**
- **Alignement sur les valeurs d'exigence CIDD et éco-conditionnalité RGE**

« *Art. 3.* – Les travaux d'isolation thermique des toitures conduisent à l'isolation de la totalité de la surface des toitures et mettent en œuvre un ou des matériaux d'isolation thermique en toitures-terrasses, en planchers de combles perdus, en rampants de toiture et plafonds de combles dont la résistance thermique totale R définie en annexe 1 est conforme aux exigences techniques définies aux quatrième, cinquième et sixième alinéas du 1<sup>o</sup> du b du 2 de l'article 18 *bis* de l'annexe IV au code général des impôts.

L'entreprise réalisant ces travaux est titulaire d'un signe de qualité correspondant à la catégorie 4 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 *quater* du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 *quater* U du code général des impôts.

Les travaux induits mentionnés à l'article R. 319-17, indissociablement liés aux travaux d'isolation thermique des toitures définis au présent article, sont :

- les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, des éléments de maçonnerie, de la couverture, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation ;
- les travaux d'étanchéité de la toiture et des points singuliers afin de maintenir dans le temps l'isolation thermique ;
- l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de systèmes de régulation du chauffage ;
- les éventuels travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal. » ;

2° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 4.* – Les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur conduisent à l'isolation d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur et mettent en œuvre des matériaux d'isolation thermique dont la résistance thermique totale R définie en annexe 1 est conforme aux exigences techniques définies au troisième alinéa du 1° du b du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné.

Peuvent être associés à ces travaux la mise en œuvre, pour les planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert, d'un isolant présentant une résistance thermique R, conforme aux exigences définies au deuxième alinéa du 1° du b du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné.

L'entreprise réalisant ces travaux est titulaire d'un signe de qualité correspondant à la catégorie 3 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 *quater* du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 *quater* U du code général des impôts.

Les travaux induits, indissociablement liés aux travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur définis au présent article, mentionnés à l'article R. 319-17, sont :

- les éventuelles modifications de l'installation électrique, réseaux intérieurs, des éléments de maçonnerie, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur ;
- les travaux de ravalement de façade consécutifs aux travaux d'isolation par l'extérieur ;
- les travaux liés à la prolongation de la toiture en cas d'isolation par l'extérieur ;
- les travaux de dépose et pose de volets existants ;
- l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de systèmes de régulation du chauffage ;
- les éventuels travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal » ;

12

Ainsi que

Peuvent être associés à ces travaux :

- les travaux de calorifugeage, de tout ou partie, d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, conformes aux exigences définies au 4° du b du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné ;



### « ÉVALUATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET OUVRAGES

#### « Matériaux d'isolation thermique

La résistance thermique de l'isolant visée aux articles 3 et 4 est déterminée à partir de la résistance thermique déclarée dans le cadre du marquage CE ou certifiée (ACERMI ou équivalent) en minorant cette dernière de :

0 % si l'isolant est continu (ni interrompu, ni comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des dispositifs de fixation) ;

15 % si l'isolant est pénétré par des dispositifs ponctuels de fixation ;

20 % si l'isolant est interrompu, ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires non métalliques ;

50 % si l'isolant est interrompu ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires métalliques.

Les minorations de la résistance thermique, liées à la dégradation de celle-ci, sont cumulables. Si la paroi est isolée par empilement de différentes couches d'isolant, la résistance totale s'obtient par addition des résistances correspondantes, après minoration éventuelle. » ;

11° Les annexes 2 à 5 sont remplacées par les annexes 1 à 4 du présent arrêté ;

12° L'annexe 6 est supprimée.

« Art. 5. – Les travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur doivent conduire à l'isolation thermique d'au moins la moitié des fenêtres, conformément aux exigences suivantes :

- fenêtres ou porte-fenêtres conformes aux exigences du deuxième alinéa du 2° du *b* du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné ;
- fenêtres en toitures conformes aux exigences du troisième alinéa du 2° du *b* du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné ;
- vitrages de remplacement à isolation renforcée conformes aux exigences du quatrième alinéa du 2° du *b* du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné ;
- pose de doubles-fenêtres, consistant en la pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé conformes aux exigences du cinquième alinéa du 2° du *b* du 2 de l'article 18 *bis* susmentionné.

Peuvent être associés à ces travaux :

- les travaux d'isolation thermique des portes d'entrée donnant sur l'extérieur, conformes aux exigences définies au 5° du *b* du 2 de l'article 18 *bis* ;
- les travaux d'installation de volets isolants, conformes aux exigences définies au 3° du *b* du 2 de l'article 18 *bis*.

L'entreprise réalisant ces travaux est titulaire d'un signe de qualité correspondant à la catégorie 2 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 *quater* du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 *quater* U du code général des impôts.

Les travaux induits, indissociablement liés aux travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur définis au présent article, mentionnés à l'article R. 319-17, sont :

- la fourniture, la pose du coffre des volets et la motorisation éventuelle des fermetures ;
- l'isolation du coffre existant des volets roulants ;
- les éventuelles modifications des éléments de maçonnerie, de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux ;
- les éventuels travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal. »



# Agir pour le rehaussement des exigences de la RT existant

---

- La RT existant date de 2007.
- Il est nécessaire de rehausser les exigences, en raison de l'évolution technique notamment.
- Lancement d'un chantier d'amélioration de la RT existant prévu à terme mais par sur l'arrêté éléments par éléments
- *NB : Ne nécessite pas de modification législative*

15

*Ce sujet devient prioritaire car la RT éléments par éléments devient un des axes majeurs pour les additions, surélévations de bâtiments de 50 m<sup>2</sup> (habitat) à 150m<sup>2</sup> (tertiaire)*

*Effinergie, cfee, AIMCC vont agir dans le même sens auprès des cabinets Pinel et Royal*

*SC prépare question orale/écrite à poser à ministre*

*Intervention pour LTE*



# Projet SFTE

Porté par la France et l'Allemagne, le projet SFTE, piloté par The Shift Project et la Fondation Hulot, fait partie du plan Juncker. Réunion du Conseil pour les affaires économiques et financières (Ecofin) et l'adoption prévue lors du Conseil européen des 18 et 19 décembre

**Programme d'investissement visant à mobiliser 315 Md€ sur trois ans, essentiellement de l'argent privé.**

**mise en œuvre d'un outil de partenariat public-privé, pour la rénovation des bâtiments publics** (écoles, bureaux, hôpitaux...hors logement social) à hauteur 1M€ à l'échelle européenne, sans alourdir la dette des Etats.

16

Selon SFTE, le plan d'investissement européen de Jean-Claude Juncker, s'il bénéficierait à la rénovation énergétique des bâtiments publics, permettrait de créer 600.000 emplois sur trois ans, pour 120 milliards d'euros d'investissements, Les prêts accordés par les banques pourraient être regroupés et titrisés, sous forme de produits financiers de type obligations vertes (green bonds). Ils bénéficieraient d'une garantie publique, de l'Union européenne, moyennant une commission payée par les banques. Puis, les prêts pourraient être gérés par des investisseurs de long terme (fonds souverains, sociétés d'assurance-vie) ou par la Banque européenne d'investissement (BEI) elle-même.

la FFB est favorable à ce plan, qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie et GES des bâtiments publics de 10 à 15% (efficacité active uniquement). Le système prévoit de s'appuyer sur le Contrat de performance énergétique (CPE) pour le généraliser à l'Europe.

SFTE rassemble EDF, GDF Suez, Schneider Electric, Vinci et professionnels du bâtiment( P.Pelletier) (FFB), Crédit Agricole, Caisse des Dépôts, groupe BPCE, Crédit Mutuel Arkea, Meridiam, Aquitaine, Centre, Landes, Rhône-Alpes et des ONG ou fondations.



ISOLONS  
LA TERRE  
CONTRE  
LE CO2.

# Comité relance de la construction

Poursuite des travaux par un comité de Relance de la Construction qui comprendra deux aspects : l'aspect réglementations, l'aspect normalisation.

- ~~Conseil Supérieur de la Construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE). Mission : travailler sur les flux de normes et non pas sur le stock, pour ce qui concerne la simplification. Articulation avec le Conseil de la simplification. En parallèle travaux de AFNOR mieux vivre la norme.~~
- CSCEE sera une structure souple. Composition initialement prévue du 1er niveau du CSCEE maintenue, mais le CSCEE sera libre de s'organiser comme il veut pour ses travaux détaillés.
- Le décret final de création sera pris avant le vote de la LTE en 2015, pour une installation par la Ministre elle-même prévue début janvier 2015.

AIMCC a deux sièges dont un dédié aux bio-sourcés

Réunion préparatoire Comité « Objectif relance de la construction » ex « Objectif 500 000 logements » du 19 novembre 2014

Présidence: E. Piette chef de cabinet Mme Pinel, T. Laget chef de cab. adjoint, S. Lafenêtre conseiller technique, B. Delcambre Numérique, K. Nancy et K. Pajaniradja (DHUP).

invités : 16 organisations professionnelles de la filière, AIMCC (Patrick Ponthier ) FIEEC et IGNES

**1<sup>ère</sup> réunion de ce comité « Objectif relance » début décembre 2014.** Présidents invités.

13 à 14 / 50 mesures de simplification annoncées en juin sont sorties. Le reste d'ici fin 2014.

**RT2012 : projet de texte révisé va être publié au JO sous quelques jours. → pas de consultation**

- Prorogation supplémentaire de 3 ans 7,5 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour logements collectifs
- Rejet de la demande UMF sur la bonification modulation de surface
- Permis de construire : durée d'autorisation prolongée de 2 à 3 ans
- Suppression réversibilité conduits de cheminées à garder
- Révision NFC15 100 séparation des aspects confort/sécurité
- Dossiers titre V systèmes innovants : délai raccourci, accord sous 3 mois



# Relance de la construction: Nouveaux chantiers

## CSTB :

Gouvernance modifiée pour faciliter l'entrée de l'innovation sur les chantiers. 4 axes

- Associer les territoires avec les plateformes régionales,
- Elargir la représentation à la CCFAT à deux représentants des plateformes,
- Rendre plus transparente la liste des membres des GS,
- Modifier les procédures d'évaluation en mutualisant les coûts

## Transition numérique du bâtiment 4 axes :

- normalisation PP BIM AIMCC AFNOR Budget : 20 M € sur 3 ans via **le FCAC**.
- Charte d'engagement concrétisée dans un portail du numérique à venir.
- Importance du BIM pour l'existant avec des outils commerciaux à faire apparaître.
- Interrogation des pouvoirs publics sur l'obligation du BIM dans contexte de simplification.

18

## R&D amiante : 2 axes :

- Nouvelles solutions pour les chantiers ; nouveaux outils de détection
- Traitement sécurisé et économique de l'amiante par robots, pénibilité

## Rénovation énergétique :

- montée en compétence, création d'un réseau de plateformes régionales pour l'accompagnement à l'apprentissage du geste. Budget prévu: 30 M€.
- Problématique de l'impropriété à la destination en cas de performance énergétique non atteinte, d'où un risque de hausse des coûts de la construction selon USH

## Simplification en urbanisme

Annnonce de mesures touchant le code de l'urbanisme ne touchant pas directement l'industrie :

- PLU - article 7 et 7 bis, ordonnance du 03 10 2013,
- Etudes d'impact soumises à article supplétif en test pour les PC,
- Normes de stationnement modèle LLS allégé,
- Bonus de constructibilité « hors dur », article 26 du CU, article R123-9 etc,.....

18



# Performance Energétique du Bâtiment



Redesigning the Economy to Achieve Carbon Transition

## THE SHIFT PROJECT

### Programme de rénovation thermique de parc existant 2015-2050

- Les travaux sont à la phase test BETA avec régions volontaires via effinergie et Cercle Promodul
- Le passeport ferait l'objet d'un programme DGEC de CEE ( 120 M€) ??? Plus d'information
- Les régions sont intéressées car elles n'ont plus les moyens de payer les audits approfondis faits par des BET
- Les membres du SHIFT doivent tester la BETA version

PASSEPORT RENOVATION ENERGETIQUE

Les objectifs



**Dialogue**  
Ménages/acteurs de la profession



**Aide aux choix des travaux**  
Outil d'accompagnement



**Transparence**  
Informations partagées  
Et accessibles



**Statistiques**  
Base de données



**Suivi**  
Consommations  
Interventions

www.theshiftproject.org

3

juin 14



# COSEI Comité Stratégique de Filières Eco-industries (COSEI)

## Le projet de contrat de filière Efficacité Energétique

### CRITERES DES BATIMENTS AMBITIEUX NEUF ET RENOVATION ET INTERACTIONS AVEC LE SGT RESEAUX, BATIMENT PRODUCTEUR CONNECTE

#### Distinction logements / bâtiments tertiaires

- **Limiter les puissances installées.** Nécessité d'intégrer dans les travaux de rénovation et d'efficacité énergétique les aspects liés aux intérêts patrimoniaux (durée de vie) . **Vigilance sur la qualité de mise en œuvre pour garantir l'efficacité énergétique à l'issue de la réalisation des travaux**
- **L'occupant au cœur des réflexions** : les équipements doivent laisser la possibilité d'être acteur et donner les moyens d'(inter)agir.
- **Obtenir le déblocage normatif et législatif sur l'autoconsommation de l'énergie** ( modalités de fourniture d'énergie interne au bâtiment pour lutter contre la précarité énergétique,)
- **Essentiel de voir le bâtiment comme un élément du réseau ;**
- **Les travaux devront prendre en compte les impacts des nouveaux critères sur les réseaux et les marchés de l'énergie.** dans un premier temps viser un idéal qui sera amené à être adapté face aux contraintes/verrous externes au bâtiment.
- **Les travaux ne devront pas uniquement reposer sur des labels, mais sur des critères partagés et des démarches de progression.**

20

#### Deux idées fortes :

- **Développer dans la RT le champ de l'efficacité énergétique combinant les approches actives et passives** ,, c'est-à-dire considérer le bâtiment ambitieux comme élément contributeur à l'équilibre du système énergétique local et global.
- **Repenser la notion de contrôle de la performance pour permettre plus de participation des occupants mais aussi pour garantir le maintien de la performance dans le temps.**
- **PRECISION** : le périmètre de réflexion de ce groupe est l'efficacité énergétique. D'autres considérations peuvent contribuer par ailleurs à définir un bâtiment ambitieux (CO<sub>2</sub>, énergie grise, ...).

Cette synthèse croise les réflexions du groupe COSEI avec celles menées dans le cadre du projet RBR2020 du PBD et celles menées dans le groupe de travail Quartier à Energie Positive d'Effinergie.

20





## DEUX COMPOSANTES INDISSOCIABLES POUR CARACTERISER L'EFFICACITE ENERGETIQUE :

### A. LA CONSOMMATION EN ENERGIE :

**Intégrer les usages de l'énergie exclus aujourd'hui par la RT 2012 (informatique, électroménager, audiovisuel...) :**

- ▶ plus rentable de mener des actions sur les usages mobiliers que de gagner sur le bâti (tertiaire)
- ▶ parler d'autoconsommation pour prendre en compte l'ensemble des usages mobiliers.
- ▶ La facture payée par le consommateur porte sur l'ensemble des usages.
- ▶ Conserver et généraliser le choix de l'énergie primaire, seul à prendre en compte l'impact réel sur les ressources.
- ▶ Ne pas limiter l'utilisation de l'unité d'énergie primaire au non renouvelable
- ▶

### B. ... ET LA GESTION DE LA PUISSANCE :

21

**viser une optimisation de la puissance appelée et réinjectée sur les réseaux (considération des besoins tous usages dans un temps court voire instantané) /Capacité d'autonomie énergétique du bâtiment : autoproduction**

- la production renouvelable ne doit plus être un droit supplémentaire à consommer. Contraire au principe d'efficacité énergétique.
- Contribution à l'équilibre des réseaux : ajustage piloté entre la part autoconsommée et la part réinjectée (capacité de dialogue avec le réseau) et Capacité à mutualiser l'énergie en boucle locale fermée à l'échelle d'un quartier.
- PERFORMANCE VERIFIABLE ET PERENNE AVEC DES INDICATEURS COMPREHENSIBLES par les occupants :
- Introduire un facteur « temps réel » pour la bonne gestion de la puissance (en faire un axe de recherche stratégique) usage réel des bâtiments, contraintes réseaux → lien avec les réflexions maquette numérique / BIM
- Préciser les critères et les méthodes de commissionnement à respecter pour garantir le maintien dans le temps de la performance :
- Etendre les indicateurs sur les émissions de CO2 sur la base des travaux « base carbone » piloté par l'ADEME.





## Recommandations pour le logement :

- ▶ Fournir aux occupants un guide d'usage du bâtiment
- ▶ La rénovation du parc existant est une priorité.
- ▶ Secteur de la construction neuve: ajouter usages mobiliers de l'énergie, l'énergie liée à la mobilité , l'énergie pour la construction du bâtiment, son entretien et sa déconstruction.
- ▶ Promouvoir, la production d'énergie électrique dans le bâtiment, les solutions permettant une production en phase avec les consommations ou capacité de stockage permettant déphasage et l'autoconsommation.
- ▶ Permettre aux occupants l'accès aux informations carnet de santé connecté à la maquette numérique
- ▶ instrumentation minimale de suivi de la performance du bâtiment facile d'usage
- ▶ vérification des performances et de mise en évidence des écarts (Caractéristiques intrinsèques du bâtiment et des installations et caractéristiques dynamiques) ainsi que les obligations de vérification (tassement des isolants, dégradation de l'étanchéité des ouvrants et du bâtiment, perte de rendement des équipements et systèmes, dérive dans l'exploitation. Ceci pourra déboucher sur un "label" en exploitation.

22

## Recommandations pour le tertiaire :

- **Instrumentation tableau de bord de la performance opérationnelle des installations et du bâtiment par type d'usage :**
- **vérification des performances et de mise en évidence des écarts et obligations de vérification "label" en exploitation.**
- **Dossier du bâtiment :algorithmes et hypothèses de calcul de la performance**
- **DIUO : scénarii d'usage prévus /performance énergétique. préconisations, recommandations et conditions d'exploitation et de maintenance à respecter pour garantir dans le temps le maintien de la performance**



# CEE Certificats d'économies d'énergie 3<sup>o</sup> période

- révision des fiches d'actions standardisées : presque 100 fiches proposées en attente de publication d'arrêtés depuis juillet → devraient être publiées. Les fiches d'actions révisées couvrent plus de 90% des CEE
- La valorisation des fiches liées au bâti est maintenant proche de celles des équipements → les équipements entament des démarches sur le CITE pour compenser
- renforcement de la standardisation, système déclaratif valorisation des programmes,
  - ▶ simplification par un meilleur cadrage pour augmenter la fluidité du système et clarifier le cadre, améliorer la qualité des acteurs et économiser les ressources ,limiter les doubles demandes de CEE.
- système déclaratif pour les opérations standardisées est basé sur la base de demande simplifiée assujettie à la conservation de preuves qui peut donner lieu à contrôle. A terme est prévue une certification des demandeurs sur la base d'un référentiel précis et standardisé.
- Toutes les actions entreprises depuis début 2014 par la FFB, CAPEB, DHUP, CSTB, AIMCC, industries pour conserver la certification ont été vouées à l'échec (cours RDV cab, discussion PNCEE...)
- Décembre rdv DGEC et CESE



Les documents et informations sont envoyées par SC au fil de l'actualité



**GREENPEACE**



Association des  
Responsables de  
Copropriété

**IDDRI**  
SciencesPo.



# Site isolons la terre contre le CO2

---

**Les mises à jour se font au fil des évènements**

**Point sur le site par Jean Courtois**

**Le site est à jour notamment sur l'intranet**

**Il est rappelé que les membres doivent envoyer la lettre de confidentialité signée à charles henri**



# Calendrier des réunions 2015

Réunions 2015	Lieu
Mercredi 4 février à 9h45	Miroirs
Mardi 19 mai 9H30 + AG	Miroirs
Mardi 15 septembre à 9H45	Miroirs
Vendredi 11 décembre à 9H45	Miroirs

